

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-030 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le 27 février 2023, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2023 et la projection des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023.

Il convient maintenant d'adopter le Budget Primitif (BP) 2023 de la Ville par chapitre et par opération pour la section de fonctionnement et d'investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – Article L.1611-1 et suivants, L.2311-1 et 2 ainsi que L.2343-1 et 2 ;
VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 27 février 2023 ;

VU la délibération n°2023-025 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 24 mars 2023 ;

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires conformément au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 sont repris et intégrés dans le budget primitif 2023.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 248 769,16 €	12 032 597,00 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 216 172,16 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	13 248 769,16 €	13 248 769,16 €
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 901 707,56 €	6 156 145,93 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 981 610,77 €	894 738,75 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	167 566,35 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 050 884,68 €	7 050 884,68 €
TOTAL DU BUDGET (3)	20 299 653,84 €	20 299 653,84 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE** avec 27 voix **POUR** et 6 voix **CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

ADOPTE le budget primitif de la Ville 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

Acte à classer

2023-030

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T11-05-46.00 (MI244124469)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-030-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2023

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 030.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[8a.Etat_annuel_indemnit...](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[8c.note Budget 2023.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 10:00

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 30/03/23 à 11:05

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:13

Ville d'IFS



BUDGET PRIMITIF 2023

**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE**

Préambule

En vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note du budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la Ville et consultable en mairie, répond à cette obligation.

Elle a vocation à synthétiser et rendre accessible les données financières issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. Cette année la commune a opté pour la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 27 février 2023 a été l'occasion de rappeler le contexte financier dans lequel est élaboré le budget primitif 2023.

La construction du budget s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile compte tenu de la tension inflationniste des prix de l'énergie et des matières premières, inflation qui pèse aussi sur la révision des prix des marchés publics. Les mesures nationales certes favorables au pouvoir d'achat des agents publics impacteront de manière importante les dépenses de personnel.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 299 653,84 euros, soit 13 248 769,16 euros en section de fonctionnement (dont 1, 216 172,16 € d'excédent reporté) et 7 052 884,68 euros en section d'investissement (dont 1 266 690,56 € provenant de la section de fonctionnement).

Les écritures réelles donnent lieu à l'émission de titres et de mandats avec encaissement et décaissement de fonds et les écritures d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement et décaissement de fonds (amortissements, sortie du patrimoine, plus ou moins-value lors d'une cession et virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

Concernant les dépenses imprévues suite au changement de nomenclature comptable il a été décidé de ne rien inscrire sur ce chapitre car les chapitres de dépenses imprévues sont non dotés de crédits de paiements et ils ne participent pas à l'équilibre budgétaires. Une fongibilité des crédits est prévue en M57 dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	11 965 597,00 €	Dépenses réelles	11 582 078,60 €
Opérations d'ordre	67 000,00 €	Opérations d'ordre	400 000,00 €
Résultat reporté (N-1)	1 216 172,16 €	Virement à la section d'investissement	1 266 690,56 €
TOTAL	13 248 769,16 €	TOTAL	13 248 769,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations réelles	3 135 017,00 €	Opérations réelles	4 734 707,56 €
Restes à réaliser 2022	894 738,75 €	Restes à réaliser 2022	1 981 610,77 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	500 000,00 €	Opérations d'ordre et patrimoniales	167 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 266 690,56 €	Résultat reporté (N-1)	167 566,35 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 254 438,37 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
TOTAL	7 050 884,68 €	TOTAL	7 050 884,68 €

Les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées avec une hausse de 1,4% par rapport à 2022, ce qui traduit un véritable effort de maîtrise des dépenses courantes dans le contexte actuel d'augmentation sans précédent des dépenses de fourniture (énergie et alimentation principalement) et de revalorisation de la masse salariale. Si la politique d'équipement reste soutenue, la section d'investissement retrouve quant à elle un niveau moins élevé qu'en 2022 avec la fin de l'opération de requalification des écoles et espaces associatifs du bourg.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il s'agit de l'ensemble des dépenses dites « réelles ».

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elle comporte également des recettes et des dépenses d'ordre. Les recettes d'ordre sont constituées des reprises sur amortissement des subventions transférables. Les dépenses d'ordre sont, quant à elles, caractérisées par les dotations aux amortissements (qui permettent le remplacement des immobilisations qui se déprécient), ainsi que par le virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'État, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 11 582 078,60 € et sont financées par les recettes réelles de fonctionnement (excédent 2022 compris) d'un montant de 13 181 769,16 €, **dégageant ainsi un excédent de près de 1,6 M€.**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté de 2022) s'élèvent à 11 965 597,00 € (+3,87% par rapport au budget 2022) et se répartissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	BUDGET ET DM 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	Evol BP2023/2022	Evol en %
Excédent de fonctionnement	1 487 097,37 €	1 216 172,16 €	- 270 925,21 €	-18,22%
Impôts ménages	5 587 715,00 €	5 875 000,00 €	287 285,00 €	5,14%
Droits de mutation	340 000,00 €	370 000,00 €	30 000,00 €	8,82%
Autres impôts et taxes	717 446,00 €	763 509,00 €	46 063,00 €	6,42%
Produits des services	1 090 690,00 €	1 040 125,00 €	- 50 565,00 €	-4,64%
DSU et DGF	1 966 281,00 €	1 966 000,00 €	- 281,00 €	-0,01%
Autres dotations et participations	1 594 853,00 €	1 730 357,00 €	135 504,00 €	8,50%
Autres produits	238 919,00 €	220 606,00 €	- 18 313,00 €	-7,66%
Amortissement des subventions	60 000,00 €	67 000,00 €	7 000,00 €	11,67%
total des recettes de fonctionnement	13 083 001,37 €	13 248 769,16 €	165 767,79 €	1,27%

L'excédent de fonctionnement est en baisse de 18,22 % cette année compte tenu de l'inflation, de l'augmentation des dépenses d'énergie et de la revalorisation du point d'indice.

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les diverses redevances et droits des services. Il comprend notamment les concessions funéraires, les droits de place des marchés, les redevances d'occupation du domaine public, les participations des usagers aux différents services d'accueil (restauration scolaire, centre de loisirs, garderies, crèche, Atelier 860, école de musique et de danse, spectacles culturels) et le remboursement par Caen la mer des agents mis à disposition.

Ce chapitre enregistre une baisse de 15 000 euros sur le compte 70846 pour la mise à disposition ascendante des services de plein droit avec la Communauté urbaine de Caen la mer d'un agent communal en charge du service espaces verts qui partira à la retraite cette année.

On notera également la fin de la convention de gestion portant sur le marché public de performance énergétique pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Il y aura ainsi une diminution des recettes de 13 365 euros sur le compte 70876 et en contrepartie la commune ne supportera pas la dépense en section de fonctionnement.

Tableau récapitulatif - Chapitre 70 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
70311	Concession cimetières	22 000 €	22 000 €
70321	Stationnement et location voie publique	2 500 €	2 500 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	37 000 €	38 000 €
7062	Redevance services à caractère culturel	68 000 €	68 000 €
70632	Redevance services à caractère loisir	128 000 €	128 000 €
7067	Redevance services périscolaire et enseignement	413 000 €	391 000 €
706888	Autres	151 000 €	148 000 €
70846	Personnel mis à disposition de Caen la mer	198 625 €	183 625 €
70873	Remboursement TFPB par le CCAS	45 000 €	47 000 €
70876	Remboursement frais facturés à Caen la mer (fluides CTM+SLT)	25 565 €	12 000 €
TOTAL 70	PRODUIT DES SERVICES	1 090 690 €	1 040 125 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe les recettes fiscales : taxe d'habitation, taxes foncières, dotation de solidarité communautaire, fonds national de garantie individuelle des ressources, fonds de péréquation intercommunale et communale, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure et droits de mutation.

Tableau récapitulatif - Chapitre 73 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
73212	Dotation de solidarité communautaire (DSC)	81 607 €	81 607 €
73221	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	75 306 €	75 306 €
732221	Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)	126 000 €	136 533 €
TOTAL 73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	282 913 €	293 446 €
73111	Impôt directs locaux	5 587 715 €	5 875 000 €
73123	Taxe communale additionnelle droits de mutation ou publicité foncière	340 000 €	370 000 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	70 000 €	72 063 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	200 000 €	200 000 €
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	150 000 €	190 000 €
7318	Autres	4 000 €	8 000 €
TOTAL 731	Fiscalité locale	6 351 715 €	6 715 063 €

L'évolution des recettes est principalement liée à la revalorisation des bases d'imposition des impôts dits « ménages » (+7.1%) sans augmentation des taux par la Ville. Avec une inscription de 370 000 €, les droits de mutation, toujours estimés de manière prudentielle et en-deçà du réalisé, montrent une tendance à la hausse en raison de l'activité soutenue de l'immobilier.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales dites « ménages » :

	Budget 2022	Réel 2022	Prévision BP 2023
Taxe d'habitation (TH)	48 254,00 €	48 254 €	49 000 €
TH locaux vacants	12 378,00 €	12 378 €	9 000 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	7 117 335 €	7 150 310 €	7 500 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	26 651 €	26 651 €	27 000 €
Coefficient correcteur	- 1 616 904 €	- 1 616 904 €	- 1 710 000 €
TOTAL	5 587 715 €	5 620 689 €	5 875 000 €

La projection budgétaire pour 2022 a été réalisée en tenant compte du maintien des taux d'imposition de 2022 soit :

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	9,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal	26,37%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux départemental	22,10%
Total taxe foncière sur les propriétés bâties	48,47%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,71%

Chapitre 74 : Dotations et participations. Ce chapitre regroupe les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, Fonds de compensation de la TVA, diverses dotations), les subventions de fonctionnement d'autres collectivités (Région, Département...), les participations de la caisse d'allocations familiales au fonctionnement des différents services d'accueil de la commune et les compensations d'exonérations fiscales.

Tableau récapitulatif - Chapitre 74 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
74111	Dotation globale de fonctionnement	675 000 €	671 000 €
741123	Dotation de solidarité urbaine	1 290 000 €	1 295 000 €
741127	Dotation nationale de péréquation	90 000 €	91 000 €
744	Fonds de compensation de la TVA	6 800 €	7 000 €
74718	Subventions État	18 668 €	8 110 €
7473	Subventions Département	45 247 €	46 300 €
747888	Autres organismes (CAF+MSA)	1 013 500 €	1 162 600 €
748312	Dotations de compensation de réforme de la TP	30 277 €	30 277 €
748313	Dotations de compensation de réforme de la TF	372 242 €	370 878 €
7484	Dotation de recensement	2 062 €	2 062 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130 €	12 130 €
TOTAL 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 555 926 €	3 696 357 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui constituent le pivot des relations financières de l'État avec les collectivités locales restent stables.

Les autres subventions et dotations de l'État inscrites en 2023 concernent principalement le projet santé, le recensement de la population et les titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports). La baisse observée correspond au soutien apporté en 2022 pour la création du potager partagé au Parc Archéo.

Les subventions du Conseil départemental sont ainsi réparties :

- Participation pour l'utilisation par le collège des installations sportives de la Ville ;
- Subvention de fonctionnement pour l'école de musique et de danse ;
- Subvention pour le Relais Petite Enfance ;
- Participation au REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de l'Atelier 860.

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier très important voire le plus important. L'ensemble des prestations versées par la CAF représente chaque année plus d'1 M €. L'évolution de ce poste est évaluée à +14,7%.

Enfin, ce chapitre regroupe les allocations compensatrices notamment en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. Celles-ci intègrent désormais depuis 2021 la compensation versée par l'État liée à la réduction de la moitié de la valeur locative des établissements industriels.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. Ce chapitre intègre les revenus des immeubles, le mécénat, la participation du Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC) aux travaux d'éclairage public, et le remboursement par la Société d'Économie Mixte Normandie Aménagement et le laboratoire BIORIV de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans le cadre de leur bail d'occupation de locaux municipaux.

Tableau récapitulatif - Chapitre 75 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
752	Revenus des immeubles	68 350 €	50 425 €
756	Libéralités reçues		17 000 €
75811	Redevances concessions, brevets, licences	5 000 €	
75888	Autres produits divers courants	61 555 €	67 533 €
TOTAL 75	AUTRES PRODUITS COURANTS	134 905 €	134 958 €

La baisse entre 2022 et 2023 sur les revenus des immeubles s'explique par la vente du bâtiment Alternat'ifs et la fin du loyer perçu par la Ville. Elle est compensée par une recette attendue de 17 000 euros provenant du mécénat dans le cadre de l'organisation du Festival Latitude(s).

Chapitre 76 : Produits financiers. Ce chapitre regroupe exclusivement le remboursement par la communauté urbaine Caen la mer des intérêts de la dette liés au transfert d'un montant d'emprunt pour l'exercice de la compétence voirie et espaces verts. Ce montant est dégressif chaque année.

Tableau récapitulatif - Chapitre 76 :

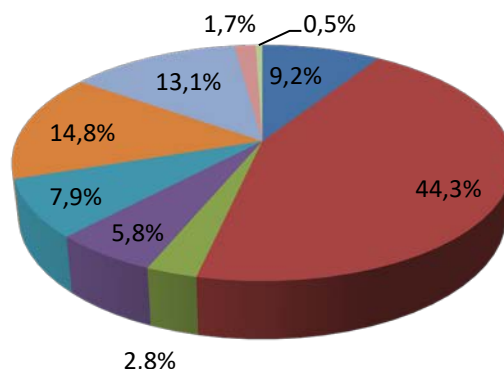
COMPTES		BP 2022	BP 2023
76232	Remboursement d'intérêts d'emprunts par Caen la mer	9 104 €	7 448 €
TOTAL 76	PRODUITS FINANCIERS	9 104 €	7 448 €

Chapitre 013 : Atténuations de charges. Les indemnités journalières versées par la CPAM pour les arrêts des agents contractuels sont intégrées à ce chapitre ainsi que la part salariale des titres restaurant et le remboursement des décharges syndicales.

Tableau récapitulatif - Chapitre 013 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000 €	20 000 €
6459	Remboursements sécurité sociale et prévoyance	18 900 €	
6479	Remboursements sur autres charges sociales (chèques déjeuner)	56 000 €	55 000 €
TOTAL 013	ATTENUATION DE CHARGES	94 900 €	75 000 €

Répartition des recettes de fonctionnement



■ Excédent de fonctionnement 9,2%	■ Impôts ménages 44,3%
■ Droits de mutation 2,8%	■ Autres impôts et taxes 5,8%
■ Produits des services 7,9%	■ DSU et DGF 14,8%
■ Autres dotations et participations 13,1%	■ Autres produits 1,7%
■ Amortissements des subventions 0,5%	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 582 078,60 M € (+4,1% par rapport au budget 2022). Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation des dépenses d'énergie et des dépenses de personnel. Elles sont néanmoins atténuées par une maîtrise des charges à caractère général qui ne progressent que de 0,54% malgré l'inflation.

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BUDGET ET DM 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	Evol BP2023/2022	Evol en %
Charges générales	2 774 251,00 €	2 789 340,60 €	15 089,60 €	0,54%
Charges de personnel	6 460 000,00 €	6 690 000,00 €	230 000,00 €	3,56%
Attribution de compensation reversée à la CU	984 200,00 €	985 000,00 €	800,00 €	0,08%
Autres atténuations de produits	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	0,00%
Charges de gestion courante	893 614,00 €	995 538,00 €	101 924,00 €	11,41%
Charges financières	90 000,00 €	85 000,00 €	- 5 000,00 €	-5,56%
Autres charges diverses	29 032,00 €	33 700,00 €	4 668,00 €	16,08%
Dépenses imprévues	496 780,04 €	- €	- 496 780,04 €	-100,00%
Amortissements	500 000,00 €	400 000,00 €	- 100 000,00 €	-20,00%
Virement pour financer les investissements	851 624,33 €	1 266 690,56 €	415 066,23 €	48,74%
total des dépenses de fonctionnement	13 083 001,37 €	13 248 769,16 €	165 767,79 €	1,27%

Chapitre 011 : Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant des services, les fournitures, les prestations de services, l'entretien du patrimoine...

Tableau récapitulatif - Chapitre 011 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
6042	Prestations de services	392 000 €	416 550 €
60611	Eau & assainissement	51 410 €	52 000 €
60612	Énergie-électricité	701 000 €	758 000 €
60622	Carburants	14 500 €	19 950 €
60623	Alimentation	42 845 €	42 290 €
60628	Pharmacie et produits d'hygiène	11 220 €	10 800 €
60631	Fournitures d'entretien	30 000 €	45 050 €
60632	Fournitures de petit équipement	78 455 €	79 355 €
60636	Vêtements de travail	7 330 €	8 300 €
6064	Fournitures administratives	28 000 €	30 000 €
6065	Livres, disques	2 150 €	2 410 €
6067	Fournitures scolaires	49 226 €	41 590 €
6068	Autres matières & fournitures	24 550 €	20 650 €
611	Contrats prestations de services	82 400 €	33 300 €
6132	Locations Immobilières	14 510 €	15 300 €
61351	Location de matériel roulant	0	5 300 €
61358	Locations mobilières	150 720 €	88 390 €
614	Charges locatives de propriété	2 000 €	2 000 €
61521	Entretien de terrains	10 000 €	15 000 €
615221	Entretien, réparations de bâtiments publics	85 000 €	85 000 €
615228	Entretien, réparations des autres bâtiments	2 000 €	1 500 €
615231	Entretien, réparation voirie	600 €	600 €
615232	Entretien, réparation réseaux (éclairage)	125 000 €	125 000 €
61551	Entretien matériel roulant	6 000 €	25 720 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	51 220 €	67 950 €
6156	Maintenance	147 430 €	175 652,60 €
6161	Multirisques	37 500 €	43 000 €
6182	Documentation générale et Technique	6 970 €	5 380 €
6184	Versements à des organismes de formation	35 000 €	41 600 €
6185	Frais de colloques, séminaires	500 €	150 €
6188	Autres frais divers	14 750 €	13 735 €
62268	Honoraires	49 120 €	14 000 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	2 000 €	2 000 €
6231	Annonces et insertions	7 500 €	4 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	32 090 €	37 335 €
6234	Réceptions	6 715 €	4 900 €
6236	Catalogues et imprimés	2 100 €	2 090 €
6238	Frais divers de publicité	31 715 €	30 545 €
6247	Transports collectifs	53 550 €	58 868 €
6248	Frais de transports divers	2 000 €	1 550 €

6251	Voyages, déplacements et missions	2 250 €	950 €
6261	Frais d'affranchissement	20 600 €	20 000 €
6262	Frais de télécommunication	63 000 €	58 000 €
627	Frais bancaires	5 700 €	5 700 €
6281	Concours divers	6 430 €	5 625 €
6282	Frais de gardiennage	0 €	1 500 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000 €	3 000 €
62871	Remboursements divers Caen la mer	39 950 €	0 €
62875	Remboursement divers communes	0 €	40 000 €
62878	Remboursement frais à des tiers (SMICO)	3 000 €	3 000 €
6288	Autres services extérieurs	153 945 €	138 985 €
63512	Taxes foncières	70 000 €	76 820 €
6355	Impôts sur les véhicules	500 €	0 €
637	Autres impôts & taxes (SACEM+SACD)	8 000 €	8 950 €
TOTAL 011	CHARGES GENERALES	2 767 451 €	2 789 340,60 €

Les charges générales sont en très légère hausse 15 089 € malgré les augmentations prévues sur les postes directement concernés par l'inflation :

- 6042 Prestation de services : + 6,3% (on y retrouve la restauration scolaire avec le marché de La Normandie)
- 60612 Énergie-électricité : +8,1%. Le résultat de l'appel d'offres dans le cadre du groupement d'achat avec le SDEC reste malheureusement fort désavantageux. Le coût de la fourniture pour ce poste grimpera encore de 25% sur certains contrats avec EDF et de 125 % pour l'éclairage public.
- 60622 Carburants : +7,6%
- 60631 Fourniture d'entretien : +50,2% en raison de l'augmentation des produits et des matières premières.

L'investissement prévu en 2024 sur la bulle de tennis avec l'installation de panneaux photovoltaïques permettra à la Ville d'ifs d'être moins dépendante de ces fluctuations.

Des économies sont réalisées en parallèle pour atténuer cette hausse. On notera notamment :

- La fin de location des bâtiments modulaires dans le cadre de la requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie avec une baisse de 50 000 € sur l'article 611 Contrats de prestations de services pour l'installation et la désinstallation et de 60 000 € sur l'article 61358 Locations mobilières,
- La bonne gestion des dépenses par les services de la Ville et l'augmentation des consultations qui permettent de maîtriser l'ensemble des autres dépenses à caractère général. C'est le cas par exemple des frais de télécommunication avec la renégociation des contrats (-7,9%).

Chapitre 012 : Charges de personnel. Ce chapitre représente le principal poste de dépenses de fonctionnement.

Tableau synthétique - Chapitre 012 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
TOTAL 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 360 000 €	6 690 000 €

Les dépenses de personnel sont évaluées en tenant compte notamment des mesures nationales prises pour améliorer le pouvoir d'achat des agents au cours de l'année 2022 et début 2023. Celles-ci s'appliqueront en année pleine en 2023 :

- Revalorisation du point d'indice de + 3,5 % sur l'année complète (6 mois sur 2022).
- Revalorisation du SMIC de + 1,81 % au 1er janvier 2023 (+ 0,9 % au 1^{er} janvier 2022 ; puis 2,65 % au 1^{er} mai 2022 et 2,01 % au 1^{er} août 2022).
- Revalorisation des agents de la catégorie B en début de carrière sur l'année complète (4 mois sur 2022).
- Augmentation de la cotisation CNFPT affectée au frais de formation des apprentis +0.050%

L'augmentation est ainsi évaluée à +5,2% par rapport au budget 2022 en tenant compte de ces revalorisations et de l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

LES ELEMENTS PREVISIONNELS DE LA REMUNERATION 2022 - VILLE D'IFS

	Titulaires & Stagiaires	Non titulaires	Non permanents	Coût total prévisionnel	Coût total du personnel 2022
Rémunération brute	3 121 800 €	1 436 250 €	78 550 €	4 636 600 €	4 383 578 €
Dont primes	451 050 €	122 800 €	10 500 €	584 350 €	516 044 €
Dont NBI	16 400 €	-	-	16 400 €	16 713 €
Dont SFT	36 150 €	13 800 €	1 250 €	51 200 €	41 295 €
Dont heures supplémentaires	11 460 €	4 500 €	-	15 960 €	10 136 €
Dont heures complémentaires	6 430 €	121 150 €	-	127 580 €	120 988 €
Dont indemnités élections	-	-	-	0 €	9 485 €
Dont participation employeur à la mutuelle	13 800 €	1 800 €	110 €	15 710 €	14 309 €
Dont astreintes	7 350 €	900 €		8 250 €	7 556 €
Charges patronales	1 307 150 €	537 490 €	27 750 €	1 872 390 €	1 825 622 €
COÛT TOTAL (rémunération brute + charges patronales)	4 428 950 €	1 973 740 €	106 300 €	6 508 990 €	6 209 200 €

EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2023

Titulaires – Stagiaires	Non titulaires	Non permanents	Total
118	82	3	203

Chapitre 014 : Atténuations de produits. Elles incluent notamment l’attribution de compensation (liée au transfert de compétences) versée à Caen la mer ainsi que la contribution au FPIC (Fonds de péréquation communale et intercommunale). Ce chapitre ne devrait pas connaître d’évolution.

Tableau récapitulatif - Chapitre 014 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
7391172	Dégrèvement Taxe d'habitation / logements vacants	3 500 €	3 500 €
739211	Reversement Attribution de compensation	984 200 €	985 000 €
TOTAL 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	987 700 €	988 500 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les subventions aux associations et au CCAS ainsi que les indemnités des élus.

Les charges de gestion courante augmentent en raison de la hausse de la subvention du CCAS. La hausse sur ce poste s’explique en raison de l’extension du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. Sont concernés les agents exerçant, à titre principal, des fonctions d’accompagnement socio-éducatif au sein des établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l’insertion sociale. Ainsi que le recrutement d’un agent à 28h afin de renforcer les services du CCAS.

Tableau récapitulatif - Chapitre 65 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
65311	Indemnités de fonction (élus)	175 000 €	175 000 €
65312	Frais de mission et de déplacements (élus)	2 000 €	2 000 €
65313	Cotisations de de retraite (élus)	16 000 €	16 000 €
65315	Formation (élus)	3 000 €	3 000 €
653172	Cotisation fonds Allocation de fin de mandat	400 €	400 €
6541	Créances admises en non-valeur	5 000 €	0
6542	Créances éteintes	15 000 €	0
65568	Autres contributions	0 €	200 €
657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	380 000 €	480 000 €
657382	Subvention de fonctionnement organismes publics	2 338 €	2 338 €
65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	305 000 €	305 000 €
65811	Droits d’utilisation – informatique nuage	1 400 €	1 500 €
65888/6713	Autres charges de gestion courante	5 100 €	10 100 €
TOTAL 65	AUTRES CHARGES COURANTES	905 238 €	995 538 €

Chapitre 66 : Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

Compte tenu de la mobilisation, en début d'année 2022, de l'emprunt de 3,7 M € consacré aux travaux de requalification des écoles Marie et Paul Fort, le montant de l'intérêt de la dette devrait passer de 76 000 € (montant réalisé) à 85 000 €. Sur les 7 emprunts en cours (hors emprunt CARSAT), quatre arrivent à échéance entre 2022 et 2026, ce qui explique le faible montant d'intérêts à rembourser.

Tableau récapitulatif - Chapitre 66 :

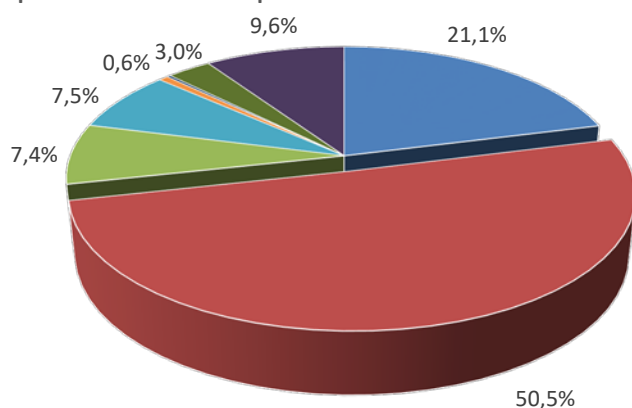
COMPTES		BP 2022	BP 2023
TOTAL 66	CHARGES FINANCIERES	90 000 €	85 000 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles. Ce chapitre comprend notamment des éventuelles annulations de titres de recettes de l'année 2022.

Tableau récapitulatif - Chapitre 67 :

COMPTES		BP 2022	BP 2023
6718/65888	Charges exceptionnelles	5 000 €	0 €
673	Titres annulés	10 000 €	10 000 €
TOTAL 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000 €	10 000 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



- Charges générales 21,1%
- Attribution de compensation reversée à la CU 7,4%
- Charges de gestion courante 7,5%
- Autres charges diverses 0,3%
- Amortissements 3%
- Charges de personnel 50,5%
- Autres atténuations de produits 0,02%
- Charges financières 0,6%
- Dépenses imprévues 0%
- Virement pour financer les investissements 9,6%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes ou soit sur des structures en cours de création.

La section d'investissement est composée comme suit :

- En recettes : trois types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (fonds de compensation de la TVA) ;
 - o Les subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement (provenant de l'État et des autres collectivités comme la Région et le Département) ;
 - o Les emprunts.

A ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement.

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :
 - o Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création ;
 - o Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.

A ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

Le budget d'investissement est composé à la fois des nouvelles recettes et dépenses mais également des « restes à réaliser » de l'exercice N-1, tout cela devant former un équilibre.

2023 marquera la fin des travaux de requalification des écoles. Les travaux de l'extension du skate-park ont débuté le 30 janvier 2023 et la réhabilitation de la résidence autonomie est lancée.

2023 sera aussi une année consacrée au lancement de maitrises d'œuvre afin de préparer les prochaines opérations d'ampleur dont une étude relative à la réhabilitation énergétique des locaux du CCAS et de l'Hôtel de Ville.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement du budget 2023 (hors excédent de fonctionnement capitalisé) s'élèvent à 4 029 755,75 € (BP 2023 : 3 135 017,00 € et restes à réaliser 2022 : 894 738,75 €) et se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	BUDGET ET DM 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	Evol BP2023/2022	Evol en %
Subventions d'investissement	4 648 107,90 €	1 858 186,75 €	- 2 789 921,15 €	-60,02%
Emprunts	4 397 274,00 €	201 982,00 €	- 4 195 292,00 €	-95,41%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 659 189,19 €	1 254 438,37 €	- 1 404 750,82 €	-52,83%
Fctva	718 140,00 €	890 000,00 €	171 860,00 €	23,93%
taxe d'aménagement	104 000,00 €	100 000,00 €	- 4 000,00 €	-3,85%
Emprunt remboursé par la CU	66 208,00 €	59 587,00 €	- 6 621,00 €	-10,00%
Produits des cessions	155 000,00 €	920 000,00 €	765 000,00 €	493,55%
Virement reçu de la section de fonctionnement	851 624,33 €	1 266 690,56 €	415 066,23 €	48,74%
Autres recettes diverses	15 500,00 €	- €	- 15 500,00 €	-100,00%
Amortissements	500 000,00 €	400 000,00 €	- 100 000,00 €	-20,00%
Autres opérations d'ordre avance sur marché	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	0,00%
total des recettes de fonctionnement	14 215 043,42 €	7 050 884,68 €	- 7 164 158,74 €	-50,40%

Les subventions d'investissement. Afin d'optimiser le financement de ses opérations d'équipement la commune est engagée dans une stratégie proactive de recherche de fonds basée notamment sur le renforcement de son réseau de partenaires.

La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'État, la Région Normandie et le Département du Calvados, la Carsat et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la commune. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets - qui tendent aujourd'hui à se multiplier – et à la stratégie de recherche de financement.

En 2023, le montant prévisionnel des subventions à encaisser s'élève à 1 838 186,75 €. Elles se répartissent comme suit :

	Eclairage public	Parc archéo	Réhabilitation écoles	Réhabilitation résidence	Atelier 860	ACM	Ecoles Socle numérique	TOTAL
DEPARTEMENT	25 077,00 €	60 965,00 €		180 000,00 €				266 042,00 €
ETAT /DETR	33 436,00 €		576 289,52 €	232 923,00 €			24 031,34 €	866 679,86 €
ETAT/DSIL		164 343,20 €						164 343,20 €
REGION		69 109,69 €						69 109,69 €
CAF					10 000,00 €	3 300,00 €		13 300,00 €
CARSAT				478 712,00 €				478 712,00 €
TOTAL	58 513,00 €	294 417,89 €	576 289,52 €	891 635,00 €	10 000,00 €	3 300,00 €	24 031,34 €	1 858 186,75 €

Les emprunts. La somme de 201 982 € inscrite au budget 2023 correspond au prêt à taux 0 consenti par la CARSAT dans le cadre des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie. La durée d'amortissement de cet emprunt est de 20 ans.

L'excédent de fonctionnement capitalisé. L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits et le déficit d'investissement reporté pour un montant de 1 254 438,37 €.

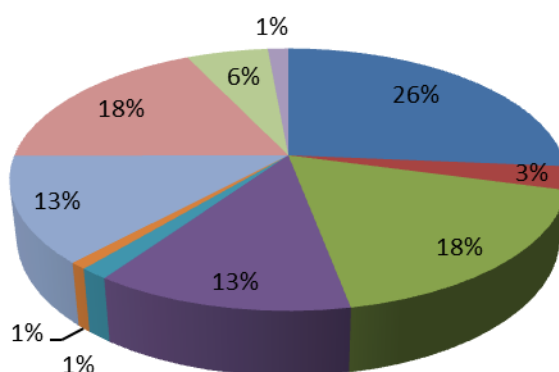
FCTVA. Le fonds de compensation de la TVA (dont le taux est fixé à 16,404%) est basé sur le montant des dépenses réalisées en 2022. Il s'établit en 2023 à 890 000 €.

La taxe d'aménagement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté urbaine perçoit la taxe d'aménagement au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire de la CU, à l'exception de quelques parties du territoire où le taux peut être majoré sur décision de la commune, comme c'est le cas à Ifs pour 3 secteurs (taux de 13%). Dans ces cas précis, la CU reverse 100% de la part de la taxe comprise entre 5% et 13%. Le produit attendu pour 2023 est estimé à 100 000 €.

Le remboursement du capital de la dette par Caen la mer (dette récupérable). La Communauté Urbaine rembourse chaque année la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie. Ce montant inscrit à hauteur de 59 587 € pour 2023 est dégressif jusqu'en 2031.

Produits des cessions. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 920 000 euros. La somme inscrite au budget correspond au produit estimé de la vente du bâtiment Alternat'ifs à Normandie Aménagement et d'un logement situé Impasse Paul Fort, vacant depuis l'été 2021.

répartition des recettes d'investissement



■ Subventions d'investissement 26%

■ Excédents de fonctionnement capitalisés 18%

■ taxe d'aménagement 1%

■ Produits des cessions 13%

■ Amortissements 6%

■ Emprunts 3%

■ Fctva 13%

■ Emprunt remboursé par la CU 1%

■ Virement reçu de la section de fonctionnement 18%

■ Autres opérations d'ordre avance sur marché 1%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 716 318,33 € (BP 2023 : 4 734 707,56 €, restes à réaliser 2022 : 1 981 610,77 € et remboursement des emprunts en capital : 580 000 €) et se répartissent ainsi :

Dépenses d'investissement	BUDGET ET DM 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	Evol BP2023/2022	Evol en %
Solde d'investissement reporté	2 042 602,71 €	167 566,35 €	- 1 875 036,36 €	-91,80%
Dépenses imprévues	220 940,00 €	- €	- 220 940,00 €	-100,00%
Excédents de fonctionnement capitalisés	123 730,33 €	- €	- 123 730,33 €	-100,00%
Remboursement des emprunts capital	541 000,00 €	580 000,00 €	39 000,00 €	7,21%
Opérations d'investissement	11 126 770,38 €	6 136 318,33 €	- 4 990 452,05 €	-44,85%
Amortissements des subventions d'investissement	60 000,00 €	67 000,00 €	7 000,00 €	11,67%
Autres opérations d'ordre avance sur marché	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	0,00%
total des recettes de fonctionnement	14 215 043,42 €	7 050 884,68 €	- 7 164 158,74 €	-50,40%

La fin de l'opération de requalification des écoles et espaces associatifs du bourg marque un retour à des dépenses d'investissement moins soutenues.

Il n'en demeure pas moins que la Ville d'Ifs poursuit la réalisation de projets structurants pour la Ville tout en maintenant une enveloppe constante pour l'entretien courant de son patrimoine. En 2023, on notera parmi les opérations nouvelles les inscriptions budgétaires suivantes :

- L'extension du skate-park avec la création d'un bowl : 467 046 €
- La réhabilitation de la résidence autonomie avec l'isolation thermique par l'extérieur pour une meilleure efficacité énergétique et l'aménagement des appartements des résidents afin d'en améliorer l'accessibilité : 1 814 032,73 €
- Complexe sportif : 219 361,20 € inscrits sur cette opération dont la création d'un éclairage led pour le terrain d'honneur
- La création d'une nouvelle opération pour le remplacement de la bulle de tennis par une halle équipée de panneaux photovoltaïques en 2024 : 610 865,36 €
- La création d'une nouvelle opération pour la réhabilitation énergétique des bâtiments qui va permettre de lancer les études sur l'hôtel de ville et le CCAS : 60 000 €
- L'effort porté pour favoriser l'accession sociale à la propriété : 83 700 € (report 46 200 € + 37 500 € de crédit de paiement)

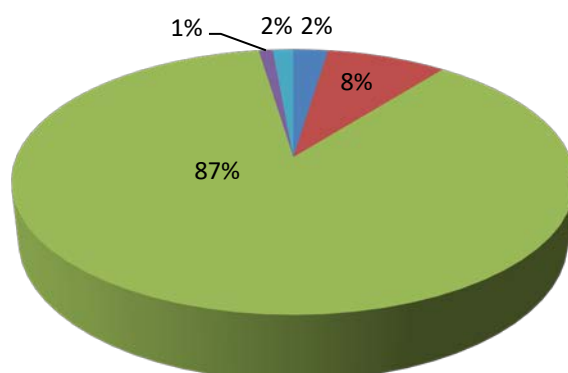
Le lancement de maitrises d'œuvre cette année (bulle de tennis, réhabilitation énergétique du CCAS et de l'hôtel de ville, fibre optique) et le renouvellement de marchés, celui de l'éclairage public en particulier, permettront un calage des programmes et des montants par année avec en perspective l'ajustement d'un PPI qui comprendra la programmation en lien avec le décret tertiaire.

Les opérations d'investissement :

Les dépenses d'équipements inscrites au budget 2023 s'élèvent à 6 136 318,33 €.

OPERATIONS	LIBELLE	RAR 2022	BP 2023	RAR 2022 +BP 2023
201307	Mise en accessibilité des réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €
201308	ERP renforcement des réseaux	9 968,49 €	23 000,00 €	32 968,49 €
201401	Restaurant scolaire le petit prince	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
201404	Police municipale	0,00 €	700,00 €	700,00 €
201405	Eclairage public	66 538,43 €	141 250,00 €	207 788,43 €
201406	Complexe sportif	861,20 €	218 500,00 €	219 361,20 €
201408	EMMD	0,00 €	12 100,00 €	12 100,00 €
201409	Gymnase Senghor	108,96 €	8 000,00 €	8 108,96 €
201410	Informatique	36 742,25 €	59 812,40 €	96 554,65 €
201411	Hôtel de ville		37 000,00 €	37 000,00 €
201415	Terrains		8 000,00 €	8 000,00 €
201416	Salle François Mitterrand	4 253,47 €	2 500,00 €	6 753,47 €
201417	Centre technique municipal		31 200,00 €	31 200,00 €
201418	Crèche	13 964,69 €	3 500,00 €	17 464,69 €
201419	Cimetière	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
201424	jeux	26 599,79 €	20 000,00 €	46 599,79 €
201426	Logements communaux	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
201429	Bâtiment		1 800,00 €	1 800,00 €
201502	Signalétique ville	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
201504	Forêt	972,00 €	20 000,00 €	20 972,00 €
201508	Centre socioculturel	27 983,09 €	32 516,80 €	60 499,89 €
201603	Périscolaire	941,87 €	2 000,00 €	2 941,87 €
201606	Animation du territoire	47,89 €	2 000,00 €	2 047,89 €
201607	ACM	2 216,72 €	8 000,00 €	10 216,72 €
201608	Parc archéologique	80 000,00 €	12 215,00 €	92 215,00 €
201609	Réhabilitation écoles paul fort et marie curie	1 426 000,00 €	321 000,00 €	1 747 000,00 €
201701	Culture	0,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
201702	Coordination entretien	13 076,00 €	47 500,00 €	60 576,00 €
201704	GYMNASSE ALICE MILLIAT	12 374,40 €	26 000,00 €	38 374,40 €
201802	Service prévention		9 000,00 €	9 000,00 €
201803	Patrimoine	0,00 €	9 700,00 €	9 700,00 €
201901	Archives	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
202101	Résidence autonomie	114 032,73 €	0,00 €	114 032,73 €
202101	Résidence autonomie 2d AP		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
202201	Skatepark	17 046,00 €	450 000,00 €	467 046,00 €
202302	Subvention vae 1d AP		8 000,00 €	8 000,00 €
202303	Accession sociale à la propriété 4d AP		37 500,00 €	37 500,00 €
202304	Halle de tennis		530 865,36 €	530 865,36 €
202304	Halle de tennis 5D AP		80 000,00 €	80 000,00 €
202305	Réhabilitation énergétique		60 000,00 €	60 000,00 €
202307	Fibre optique et vidéoprotection		30 000,00 €	30 000,00 €
23	ECOLES	81 682,79 €	132 948,00 €	214 630,79 €
article 20422	Accession sociale à la propriété	46 200,00 €		46 200,00 €
	TOTAL	1 981 610,77 €	4 154 707,56 €	6 136 318,33 €

Répartition des investissements



■ Solde d'investissement reporté 2%

■ Remboursement capital des emprunts 8%

■ Opérations d'investissement 87%

■ Amortissements des subventions d'investissement 1%

■ Autres opérations d'ordre avance sur marché 2%

L'ÉTAT DE LA DETTE ET PROSPECTIVE

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 6 363 557 €. Les deux prêts de la Banque des territoires ont été mobilisés le 31 mars 2022. L'état ci-dessous retrace la synthèse de la dette de la collectivité. L'emprunt CARSAT à taux zéro de 673 274 € n'est pas comptabilisé et les fonds seront mobilisés sur les trois prochains exercices comptables.

en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette	4 956 426	4 344 320	3 948 804	3 570 085	5 064 958	4 573 019	4 073 926	3 620 394	3 173 285	6 363 557
Encours de la dette retraitée	4 956 426	4 344 320	3 948 804	3 570 085	4 965 646	4 480 328	3 987 856	3 608 515	3 100 456	6 303 970
Montant emprunté	0	1 500 000	0	0	1 800 000	0	0	0	0	3 724 181
Montant CARSAT										
Annuité en capital	656 988	610 106	397 516	378 808	305 141	491 939	499 093	506 400	447 109	533 869
Annuité en capital après remboursement par CLM	656 988	610 106	397 516	378 808	305 141	299 936	413 023	426 950	374 280	467 661
Annuité en intérêts	71 555	167 601	137 935	124 813	115 715	115 669	103 760	90 037	75 670	86 097
Annuité en intérêts après remboursement par CLM	71 555	167 601	137 935	124 813	115 715	98 289	88 698	77 126	64 746	76 993
Taux d'endettement (encours/RRF)	45,63%	38,06%	32,45%	31,63%	42,78%	38,84%	34,46%	31,79%	26,58%	53,88%
Charge de la dette (annuité de la dette/RRF)	6,71%	6,81%	4,40%	4,46%	3,63%	3,45%	4,34%	4,44%	3,76%	4,62%
Capacité de désendettement encours dette/Epargne brute Nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de la dette	3,13	2,60	1,84	1,95	3,38	2,99	3,11	3,20	2,19	4,76
Nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de la dette retraitée	3,13	2,60	1,84	1,95	3,32	2,93	3,05	3,19	2,14	4,76

La capacité de désendettement est de 4,76 années alors que la moyenne de la strate était de 8 en 2021. Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le remboursement par Caen la mer de la part des emprunts transférés en 2017 (dans le cadre du transfert des compétences voirie et espaces verts) prendra fin en 2031. Le capital restant dû et les intérêts diminuant au fil des années, le ratio tenant compte du remboursement de la dette retraitée devient équivalent au 31 décembre 2022 à hauteur de 4,76 années.

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie, la CARSAT a proposé à la Ville (en sus d'un montant de subvention de 1,436 M €) de contracter un emprunt de 673 274 € à taux 0 % avec un remboursement fixe de 33 663 € sur 20 ans. Cet emprunt sera mobilisé en 2023. La première échéance interviendra en octobre 2024.

Certes, cette opportunité augmente l'endettement (en capital) mais compte tenu de la fin de vie de 4 emprunts, le montant des intérêts (dépense de fonctionnement) est en diminution substantielle depuis plusieurs années, ce qui n'est pas négligeable dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

État de la dette au 31 décembre 2022 :

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)	6 363 557,12				576 621,62	81 196,87	0,00	3 788,40
1641 Emprunts en euros (Total)	6 363 557,12				576 621,62	81 196,87	0,00	3 788,40
1 / 09335 0 420	7 145,32	2,75	F	0,25	2 375,82	17,87	0,00	3,00
6 / LT110119	556 186,36	3,45	F	3,98	140 239,52	20 332,59	0,00	735,76
7 / A14120DX	532 138,78	4,96	F	2,79	100 652,45	13 569,54	0,00	390,81
9 / 8392527	535 714,44	4,83	F	3,17	107 142,84	15 708,49	0,00	2 215,06
11 / MON511611EUR	1 109 384,45	12,08	F	0,22	90 562,00	2 365,93	0,00	365,45
12 /	1 760 947,18	24,24	F	0,82	65 931,96	14 193,80	0,00	38,07
13 /	1 862 040,59	24,24	F	0,82	69 717,03	15 008,65	0,00	40,25
1643 Emprunts en devises (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	6 363 557,12				576 621,62	81 196,87	0,00	3 788,40

LE NIVEAU DE L'ÉPARGNE

Le tableau ci-dessous présente une prospective de la chaîne de l'épargne et du financement des investissements jusqu'en 2025. Les excédents cumulés des exercices antérieurs permettent ainsi une projection sans recours à l'emprunt jusqu'à fin 2025.

Ce scénario est toutefois établi avec prudence avec une diminution de la CAP brute à partir de 2022 (compte tenu de l'augmentation sans précédent des dépenses d'énergie et de personnel), et sans tenir compte des subventions d'investissement nouvelles de la perception du FCTVA pour l'opération de création de la halle de tennis (en remplacement de la bulle de tennis) estimé à 300 000 €. On notera que la gestion prudente des exercices antérieurs permet de maintenir un bon niveau d'investissement.

Années	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE	1 286 495 €	1 050 000 €	1 000 000 €	950 000 €
Annuité en capital de la dette	533 870 €	576 622 €	619 911 €	629 950 €
Caf nette ou disponible	752 625 €	473 378 €	380 089 €	320 050 €

Taxe d'aménagement	214 258 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Fonds de compensation de la TVA	718 540 €	890 000 €	540 000 €	420 000 €
Subvention d'investissement reçues notifiées	919 780 €	1 966 585 €	1 596 877 €	1 830 636 €
Produits de cession	38 509 €	950 000 €	- €	- €
Emprunt transféré à la cu	66 208 €	59 587 €	52 966 €	46 346 €
emprunt	3 720 000 €	201 982 €	403 964 €	67 328 €
Total recettes d'investissement	5 677 294 €	4 168 154 €	2 693 807 €	2 464 310 €

Financements propres disponibles	6 429 919 €	4 641 532 €	3 073 896 €	2 784 360 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Dépenses d'équipement et subvention d'investissement versées	6 106 397 €	5 361 761 €	3 503 500 €	2 293 500 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Besoin de financement	323 522 €	- 720 229 €	- 429 604 €	490 860 €
Résultat antérieur	2 042 603 €	2 366 125 €	1 645 896 €	1 216 292 €
fonds de roulement final	2 366 125 €	1 645 896 €	1 216 292 €	1 707 152 €

capital restant dû au 31 décembre	6 363 557 €	6 460 215 €	5 840 342 €	5 210 466 €
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

LES RATIOS

Informations statistiques	
Population totale	11 948

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant	993,36

Informations financières - ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	969,37
2 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 001,47
3 Dépenses d'équipement brut/population	454,53
4 Encours de dette/population	532,60
5 DGF/population	172,16
6 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57,76%
7 Dépenses réelles de fonct, et remb.dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,64%
8 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	45,39%
9 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,20%
10 Epargne brute/ recette réelles de fonctionnement	13,40%